

**Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016  
à l'Espace Dickens à Lausanne**

**Personnes présentes :**

Denis Maret, AGILE.CH, président du forum, Catherine Rouvenaz, secrétaire romande AGILE.CH, Stéphane Faustinelli SGB-FSS, Emanuelle Leonard, FOVAHM, Corinne Siksou, Retina Suisse, Jean-Charles Corbaz, Forum Ecoute, Christophe Pariat, Graap, Robert Joosten, AGILE.CH, Barbara Clerc, SEP,

**Personnes excusées :**

Pierre Margot-Cattin, Georges Neuhaus, Roger et Monique Cosandey, Marco Ecclesia, Jean-Luc Widler, Sébastien Kessler, Stéphanie Fidanza, Claudine Duc, Philippe Graf, Magali Cattin

Denis Maret ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux intervenantes et aux participants.

**1) P.V. de la séance du 5 septembre 2016**

Approuvé sans remarque ni commentaire.

**2) « Quel avenir pour les jeunes avec troubles psychiques »**

Bref rappel des buts de la 7<sup>e</sup> révision de l'AI concernant ce groupe-cible :

Le nombre de rentes pour la catégorie des 18 – 24 ans ne diminue pas. Le Conseil fédéral veut renforcer leur potentiel de réadaptation et améliorer l'aptitude au placement des jeunes atteints dans leur santé psychique. En outre, certains milieux ne veulent plus accorder de rente AI aux moins de 30 ans. Mais l'AI peut-elle gérer seule la réinsertion de ces jeunes ? Qu'en est-il du monde du travail, lui-même déclencheur de certains troubles psychiques ?

**Shirin Hatam**, chargée des questions juridiques à Pro Mente Sana Genève :

Contrairement à la Loi fédérale sur l'égalité (LEg), la Loi sur le travail (LT) ne protège pas les personnes handicapées contre la discrimination à l'embauche et les organisations n'ont pas la qualité pour agir.

Une [motion](#) est en suspens au parlement, déposée par Lisa Mazzone (Verts, GE).

Dans sa réponse, le Conseil fédéral admet le problème et promet un rapport d'ici fin 2016.

La Loi sur le travail protège très peu les salariés et pas du tout les moins de 18 ans. En raison de cette absence de protection légale, les personnes concernées n'ont pas d'autre choix que de mentir sur leur état de santé, les préjugés sur les troubles psychiques étant défavorables. Pour limiter le nombre de nouvelles rentes, l'AI se fonde sur un marché équilibré du travail, ce qui ne correspond pas à la réalité. En outre, de nombreux syndromes sont considérés comme non invalidants pour justifier un refus de rente.

Il est facile de licencier et aucune protection du salaire n'est garantie. Le congé n'est pas nécessairement abusif s'il est donné en raison d'un trouble psychique. Plus que d'autres personnes, celles atteintes de troubles psychiques sont victimes de dumping. Même si les conditions de travail ne sont pas optimales, on fait en général porter la responsabilité de l'échec de l'intégration au salarié.

Risque pour les jeunes : rester cantonnés dans un niveau de salaire insuffisant pour vivre. Il serait donc préférable de défendre les personnes atteintes de troubles psychiques du point de vue du revenu, l'AI n'étant basée que sur une notion économique (capacité/incapacité de gain). On ne peut pas forcer les gens à accepter n'importe quel travail.

L'intégration dépend de l'individu. Le travail n'est pas le seul facteur, il y a aussi la politique, la culture et les activités sociales bénévoles. Si le travail est conçu comme activité utile et n'est pas forcément lié à la rémunération, il peut être un facteur d'intégration.

Faisant référence à l'étude de N. Baer (analyse des dossiers d'invalidité pour raison psychique, 2009) Mme Hatam prône au contraire de ne pas considérer le soin psychique comme visant uniquement la capacité de travail.

Les mesures d'accompagnement ne durent pas assez longtemps. Dans l'idéal, elles devraient être déployées à vie ou aussi longtemps que nécessaire.

Pour Christophe Pariat, l'AI devient expert des maladies psychiques et tel n'est pas son rôle. Il ajoute en outre que si les mesures d'intégration échouent, elles ne sont pas reconduites. D'après lui, les organisations de défense des personnes atteintes de maladies psychiques ont un rôle à jouer auprès des employeurs, pour les conseiller en cas de problème avec un salarié concerné. En conclusion, Mme Hatam rappelle qu'il faut viser le confort des gens, et une vie qui ait un sens.

### 3) Actualités de politique sociale

- Prévoyance vieillesse 2020 : les deux chambres traitent en ce moment de leurs divergences, via leurs commissions de sécurité sociale et de santé. Le Conseil des Etats veut maintenir le supplément de 70 francs par mois pour l'AVS, pour compenser la baisse du taux de conversion dans le 2<sup>e</sup> pilier. Prochaines décisions lors de la session d'hiver du parlement.
- Réforme de la Loi sur les prestations complémentaires : le message du Conseil fédéral prévoit davantage d'économies que le projet mis en consultation. Les demandes émanant des organisations pour personnes handicapées n'ont pas été retenues. Principales mesures : limiter le retrait des avoirs du 2<sup>e</sup> pilier sous forme de capital, abaissement de la franchise sur la fortune et prise en compte des revenus des partenaires n'ayant pas droit aux PC.
- Le Programme de stabilisation 2017 – 2019 de la Confédération sera traité lors de la session d'hiver du parlement. Il prévoit des coupes linéaires considérables dans le ménage fédéral, notamment dans l'AI, à raison de 62 millions par an, 750 millions au total d'ici 2030.
- 3<sup>e</sup> réforme de la fiscalité des entreprises : si acceptée en votation le 12.2.2017, cette réforme entraînera des pertes considérables pour la Confédération, les cantons et les communes et de ce fait aura des conséquences gravissimes dans le secteur social. Robert Joosten intervient pour inviter les personnes présentes à voter non à cet objet.
- Initiative Joder : le supplément pour soins intenses sera finalement augmenté pour les parents qui soignent à la maison leur enfant gravement malade ou handicapé. Par contre, le Conseil fédéral n'a pas accepté l'effet cumulatif avec la contribution d'assistance, qu'il considère comme une double indemnisation.

Autres informations :

- La Coraasp et la conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS) ont élaboré un site, [santepsy.ch](http://santepsy.ch), plate-forme d'information sur les maladies psychiques en général, à l'intention des personnes concernées et de leurs proches.
- INSOS organise le 17 novembre à Fribourg une journée sur le thème « **Déployer les potentiels dans le monde du travail de demain** ».
- Jules Wullschleger, de l'association « MS Berne », se met à disposition de toute organisation souhaitant organiser une **action places de parcs** en Suisse romande. S'adresser à la soussignée pour de plus amples infos.
- Dates des Forums 2017 :  
**Lundi 13 février, mardi 16 mai, lundi 4 septembre, mardi 14 novembre**

### 4) Divers

En l'absence d'autres divers, le Président Denis Maret clôt la séance à 17h50, en rappelant que le prochain forum se tiendra au même endroit et à la même heure lundi 13 février 2017.

Procès-verbal: Catherine Rouvenaz

Vos suggestions sont bienvenues ! Merci de les envoyer à [catherine.rouvenaz@agile.ch](mailto:catherine.rouvenaz@agile.ch)